

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de la paroisse de Parisville, tenue le **4 juillet 2017** à 19 h 30 à la salle du conseil (salle du centre) sous la présidence du maire, monsieur Maurice Grimard et assiste également à la séance, la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Dominique Lapointe ainsi que la secrétaire-trésorière adjointe, madame Karine Paquet. Sont présents, madame et messieurs les conseillers :

René Guimond	# 1
Dany Boucher	# 2
Sylvain Paris	# 5
Marie-Blanche L'Hérault	# 6

Et sont absents, le conseiller #3, monsieur Jean-François Bienvenue, ainsi que le conseiller #4, monsieur Stéphane Boutin.

01. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOMENT DE RECUEILLEMENT

Après le moment de recueillement, monsieur Grimard souhaite la bienvenue et ouvre la séance après avoir constaté le quorum.

02. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Rés 094-17

IL EST PROPOSÉ par le conseiller monsieur Sylvain Paris ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté en gardant le point « varia » ouvert.

Adoptée.

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Période de questions
4. Adoption du procès-verbal de la séance du 6 juin 2017
5. Acquisition de l'immeuble situé au 905, rue Principale Est
  - 5.1. Promesse de vente par la Caisse Desjardins de Gentilly-Lévrard-Rivière du Chêne
  - 5.2. Aide financière pour un projet structurant
6. Adoption du règlement 346-2017 sur le colportage
7. Dépôt – Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination des matières résiduelles 2016
8. Appel d'offres - Déneigement
  - 8.1. Mandat service d'entretien des chemins d'hiver
  - 8.2. Mandat service d'entretien des stationnements et des trottoirs
9. OMH : Révision budgétaire 2017
10. Émondage – Parcs, terrains de jeux et piste multifonctionnelle
11. Achat d'abreuvoirs – Gare et terrain de balle
12. Réparation d'une pompe au poste SP3
13. Club Quad Lotbinière
  - 13.1 Signalisation – Droit de passage route Desrosiers
  - 13.2 Demande de commandite – Bottin touristique 2017-2018
14. Emplois d'été Canada – Demande de modification
15. Demande de nouveaux branchements aux services municipaux – Construction Pérusse Inc. (890, rue Principale Est)
16. CPTAQ - Demande d'autorisation de la part du MTMDET pour l'aliénation et l'utilisation à une autre fin que l'agriculture de parties de lots en zone agricole pour la reconstruction du pont P-12606 sur la route 226

- 17. Fête automnale 2017 – Comité de gestion
- 18. Horaire bureau municipal – Vacances
- 19. Rapport travaux salle municipale
- 20. Finances
  - 20.1. Revenus
  - 20.2. Dépenses
  - 20.3. Salaires
  - 20.4. Rapport budgétaire
- 21. Rapport des élus
- 22. Correspondance
- 23. Varia
- 24. Période de questions
- 25. Levée ou ajournement de l'assemblée

03. PÉRIODE DE QUESTIONS

Nil.

04. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL – SÉANCE DU 6 JUIN 2017

Rés 095-17

IL EST PROPOSÉ par le conseiller monsieur Dany Boucher ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents que le procès-verbal du 6 juin 2017 soit adopté, incluant le tableau des revenus/dépenses mis à jour.

Adoptée.

05. ACQUISITION DE L'IMMEUBLE SITUÉ AU 905, RUE PRINCIPALE EST

05.1 PROMESSE DE VENTE PAR LA CAISSE DESJARDINS DE GENTILLY-LÉVRARD-RIVIÈRE DU CHÊNE

Reportée.

05.2 AIDE FINANCIÈRE POUR UN PROJET STRUCTURANT

La Caisse Desjardins de Gentilly-Lévrard-Rivière du Chêne confirme par une communication datée du 30 juin 2017, qu'un montant pouvant aller jusqu'à 50 000\$ puisse être versé à la municipalité pour un projet structurant à Parisville, grâce au Fonds d'aide au développement du milieu. La municipalité présentera un projet dans le cadre de ce Fond dans les prochains mois.

06. ADOPTION DU RÈGLEMENT 346-2017 SUR LE COLPORTAGE

Rés 096-17

Considérant les dispositions de l'article 6 de la Loi sur les compétences municipales;

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été régulièrement donné par monsieur René Guimond à la séance régulière du 6 juin 2017;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ par le conseiller monsieur Sylvain Paris ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents d'adopter le présent règlement qui porte le numéro 346-2017 sous le

titre de **Règlement sur le colportage**, qu'il soit consigné au livre des règlements, qu'il y soit statué et décrété ce qui suit:

#### **Article 1**

#### **Préambule**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

#### **Article 2**

#### **Loi sur la protection du consommateur**

Un colporteur doit détenir un permis sous l'autorité de la *Loi sur la protection du consommateur* (L.R.Q., c. P-40.1), et se conformer aux dispositions de cette loi.

#### **Article 3**

#### **Définition**

Aux fins de ce règlement, les mots suivants signifient :

**Chemin public** : tout chemin, rue, rang, chaussée, ouvrage d'art, stationnement de propriété publique, trottoir ou toute autre voie de circulation aménagée comme telle et réservée à l'usage des véhicules routiers, des piétons, des bicyclettes ou réservée à l'usage de véhicules récréatifs (VTT, motoneiges).

Cette notion comprend également la partie de chemin comprise entre les accotements, les bordures, les trottoirs, les terre-pleins ou une combinaison de ceux-ci.

**Colporter** : sans en avoir été requis, solliciter une personne à son domicile, à son lieu d'affaires, dans les chemins et sur les places publiques afin de vendre une marchandise ou d'offrir un service ou de solliciter un don.

**Colporteur** : signifie toute personne qui porte elle-même ou transporte avec elle des objets ou marchandises ou qui offre des services avec l'intention de les vendre ou qui sollicite un don sur le territoire d'une municipalité locale.

**Municipalité** : municipalité de la Paroisse de Parisville

**Personne désignée** : personne physique qui est nommée par le conseil municipal pour l'application du présent règlement

**Place publique** : tout lieu à caractère public tel que chemin public, rue, ruelle, stationnement public, passage trottoir, escalier, jardin, parc, promenade, quai, plage, terrain de jeux, tout lieu de rassemblement extérieur où le public a accès, toute propriété foncière publique et tout autre endroit de nature publique où le public a accès incluant un véhicule servant au transport en commun;

Est également assimilé aux présentes, tout bâtiment qui relève de l'autorité municipale, gouvernementale et de ses mandataires ou société d'état où le public a accès;

#### **Article 4**

#### **Permis**

Il est interdit de colporter sans permis.

#### **Article 5**

#### **Exception**

L'article 4 ne s'applique pas aux personnes qui vendent ou colportent des publications, brochures et livres à caractère religieux.

## **Article 6**

## **Conditions d'émission du permis**

Pour obtenir un permis de colporteur, une personne doit :

- faire la demande par écrit au bureau de la municipalité sur la formule fournie à cet effet en fournissant les renseignements suivants :
  - a) le nom, le prénom, l'adresse et le numéro de téléphone du requérant;
  - b) la nature de l'activité ou du commerce pour lequel un permis est demandé;
  - c) le ou les endroits dans la municipalité où l'activité ou le commerce sera exercé;
  - d) les jours et heures durant lesquels l'activité ou le commerce sera exercé;
  - e) le cas échéant, la période de temps durant laquelle l'activité ou le commerce sera exercé;
  - f) s'il agit pour le bénéfice d'un organisme ou d'une personne physique ou morale, le nom et l'adresse de cet organisme ou personne;
- fournir le permis requis par la Loi sur la protection du consommateur;
- fournir une copie des statuts constitutifs, des lettres patentes, du contrat de société ou de la déclaration d'immatriculation ou une lettre du directeur de la maison d'enseignement reconnue par le Ministère de l'Éducation, spécifiant que le colportage est fait par les étudiants dans le but de financer des activités scolaires ou parascolaires.
- signer la formule;
- payer les droits exigibles.

La personne désignée doit, dans les quinze (15) jours qui suivent la date de la réception de la demande, émettre le permis ou informer le requérant des motifs pour lesquels il ne peut l'émettre.

## **Article 7**

## **Droits exigibles**

Les droits exigibles pour obtenir un permis de colportage sont fixés à 100 \$ par année.

Aucun droit n'est exigible pour l'obtention d'un permis de colportage pour :

- les lieux d'affaires situés sur le territoire de la municipalité;
- les personnes domiciliées sur le territoire de la municipalité qui colportent pour les fins d'une activité scolaire ou parascolaire, d'une activité de loisirs ou d'une activité sociale sans but lucratif ou dans un objectif charitable.

## **Article 8**

## **Période**

Le permis expire le dernier jour d'avril suivant la date de son émission.

## **Article 9**

## **Transfert**

Le permis n'est pas transférable.

**Article 10**

**Examen**

Le permis doit être visiblement porté par le colporteur et remis sur demande, pour examen, par un agent de la Sûreté du Québec ou par la personne désignée de la municipalité qui en fait la demande.

**Article 11**

**Heures**

Il est interdit de colporter entre 20 h 00 et 10 h 00.

**Article 12 Interdiction**

Il est interdit de vendre quelconques objets ou quelconques services dans les chemins publics et sur les places publiques sur tout le territoire de la municipalité.

**Article 13**

**Application**

La personne désignée et tout agent de la Sûreté du Québec sont chargés de l'application de tout ou partie du présent règlement.

**Article 14**

**Autorisation**

Le Conseil municipal autorise de façon générale le *directeur général* à entreprendre des poursuites pénales contre tout contrevenant à toute disposition du présent règlement et autorise généralement la personne désignée et les agents de la Sûreté du Québec à délivrer les constats d'infraction utiles à cette fin.

**DISPOSITION PÉNALE**

**Article 15**

**Amendes**

Quiconque contrevient à l'une ou l'autre des dispositions de ce règlement commet une infraction et est passible, en plus des frais, d'une amende de 200,00\$.

Si l'infraction dure plus d'une journée, chaque journée constitue une infraction distincte et que les pénalités édictées pour chacune de ces infractions, peuvent être imposées pour chaque jour que dure l'infraction.

**Article 16**

La personne désignée par le conseil peut retirer un permis de colportage :

- a) Sur réception d'une plainte d'un citoyen à l'effet qu'un colporteur :
  - a) Dans la façon de se présenter, laisse sous-entendre qu'il est un représentant de la municipalité ou s'identifie comme tel;
  - b) Induit en erreur en faisant croire ou en laissant croire qu'il est agréé, recommandé, parrainé, approuvé par un tiers, ou affilié ou associé à ce dernier;
  - c) Qu'un tiers recommande, approuve, agréé ou parraine un bien ou un service.

- b) Suite à une déclaration de culpabilité en vertu d'une disposition du présent règlement.

#### **Article 17**

Lors de la révocation du permis, aucun remboursement n'est accordé.

#### **Article 18**

La personne désignée par le conseil peut refuser d'émettre le permis si :  
Le requérant a été coupable d'une contravention au présent règlement dans les trois années précédant sa demande. La présente disposition s'applique également à l'égard de chaque représentant de la personne qui en fait la demande.

#### **Article 19 Abrogation**

Le règlement numéro 286-2006 intitulé Règlement sur le colportage est abrogé.

#### **Article 20 Entrée en vigueur**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adoptée.

### 07. DÉPÔT - PROGRAMME SUR LA REDISTRIBUTION AUX MUNICIPALITÉS DES REDEVANCES POUR L'ÉLIMINATION DE MATIÈRES RÉSIDUELLES 2016

*Le Règlement sur la compensation pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation de matières résiduelles* oblige les municipalités à soumettre au Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), au plus tard le 30 juin 2017, un rapport audité du coût net de la collecte sélective de matières recyclables de la municipalité de Parisville pour l'exercice terminé le 31 décembre 2016 (Rapport Recyc-Québec).

Le rapport du coût net de la collecte sélective de matières recyclables pour l'année 2016 a été transmis via le service électronique de RECYC-QUÉBEC du MDDELCC dans les délais prescrits.

La directrice générale dépose le rapport RECYC-QUÉBEC au 31 décembre 2016.

Déposé.

### 08. APPEL D'OFFRES : DÉNEIGEMENT

#### 08.1 MANDAT SERVICE D'ENTRETIEN DES CHEMINS D'HIVER

Rés 097-17

CONSIDÉRANT QUE le contrat d'entretien des chemins d'hiver est arrivé à échéance au printemps dernier;  
CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire octroyer le mandat pour 3 ans avec option sur 5 ans;

CONSIDÉRANT QU'un appel d'offres pour les contrats d'une valeur supérieure à 100 000\$ doit se faire exclusivement sur le système électronique d'appel d'offres (SÉAO) approuvé par le gouvernement;

CONSIDÉRANT QU'aucun comité n'a été formé pour la gestion de l'appel d'offres, que l'analyse sera faite par la directrice générale et que la recommandation sera présentée à un conseil subséquent;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ par le conseiller monsieur René Guimond ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents de mandater la directrice générale afin de procéder à l'appel d'offres sur SÉAO, conformément à la politique de gestion contractuelle, et de nous soumettre le résultat en conseil lors d'une séance subséquente.

Adoptée.

08.2 MANDAT SERVICE D'ENTRETIEN DES STATIONNEMENTS ET DES TROTTOIRS

Rés 098-17

CONSIDÉRANT QUE le contrat d'entretien des stationnements et des trottoirs est arrivé à échéance au printemps dernier;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire octroyer le mandat pour 3 ans avec option sur 5 ans;

CONSIDÉRANT QU'aucun comité n'a été formé pour la gestion de l'appel d'offres, que l'analyse sera faite par la directrice générale et que la recommandation sera présentée à un conseil subséquent;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ par le conseiller monsieur Dany Boucher ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents de mandater la directrice générale afin de procéder à l'appel d'offres sur SÉAO, selon la volonté du conseil, et de nous soumettre le résultat en conseil lors d'une séance subséquente.

Adoptée.

09. OMH : RÉVISION BUDGÉTAIRE 2017

Rés 099-17

CONSIDÉRANT QUE l'OMH de Parisville veut procéder à une modification à son budget 2017 et ajouter :

Mise à niveau système alarme incendie	4 600\$ (capitalisable)
Ajout de signalisation d'issu	1 200\$ (capitalisable)
Honoraires et devis électricité	150\$ (capitalisable)
Solde à payer plan et devis architecte ventilation	1 644\$ (capitalisable)
Remplacement éclairage d'urgence	<u>1 500\$</u>
	<b>9 094\$</b>

CONSIDÉRANT QUE l'OMH de Parisville doit demander l'approbation de la municipalité de Parisville, car il est un bailleur de fonds (10% du déficit);

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ par le conseiller monsieur René Guimond ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents d'accepter la modification budgétaire de l'OMH de Parisville.

Adoptée.

10. ÉMONDAGE PARCS, TERRAINS DE JEUX ET PISTE MULTIFONCTIONNELLE

Rés 100-17

CONSIDÉRANT QUE plusieurs arbres devront être émondés dans le parc, le terrain de jeu, le terrain de balle, le terrain de soccer et le long

de la piste multifonctionnelle de manière à faciliter le passage des usagers de la piste et des utilisateurs de nos installations de loisirs;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ par le conseiller monsieur René Guimond ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents de confier le mandat à M. Gilles Lavigne pour l'émondage (rehaussement de la couronne) des arbres et arbustes situés sur nos espaces publics. M. Lavigne procédera par phase, à commencer par les installations de Loisirs. Un compte-rendu ainsi qu'une facturation seront acheminés pour chaque tranche de 1 000\$ en travaux effectués.

Adoptée.

11. ACHAT ABREUVOIRS – GARE ET TERRAIN DE BALLE

Rés 101-17

IL EST PROPOSÉ par le conseiller monsieur Sylvain Paris ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents de faire l'achat de deux abreuvoirs chez BMR Matériaux Fortierville Inc. au coût de 509 \$ chacun et d'en faire l'installation au parc de la Gare ainsi qu'au terrain de balle.

Adoptée.

12. RÉPARATION D'UNE POMPE AU POSTE SP3

Rés 102-17

IL EST PROPOSÉ par le conseiller monsieur Dany Boucher ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents de faire réparer la pompe du poste SP3 par la compagnie Les pompes R. Fontaine au coût de 4 228.60 \$. Le bris a été constaté lors de l'entretien de routine et a donc pu être estimé suite à l'évaluation des réparations à effectuer par l'entreprise.

Adoptée.

13. CLUB QUAD LOTBINIÈRE

13.1 SIGNALISATION – DROIT DE PASSAGE ROUTE DESROSIERS

Rés 103-17

CONSIDÉRANT QU'un droit de passage dans la route Desrosiers a été accordé au Club Quad Lotbinière en juin dernier;

CONSIDÉRANT QUE le Club Quad demande à ce que ce soit la municipalité qui se charge de la signalisation prescrite pour ce droit de passage conformément aux obligations du MTMDET;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ par le conseiller monsieur Dany Boucher ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents de procéder à l'achat de panneaux de signalisation conformément au plan de signalisation préparé par la Fédération Québécoise des Clubs Quads chez Signoplus au montant de 844.60\$ + tx (poteaux, affiches et transport inclus) et d'en faire l'installation.

Adoptée.

13.2 DEMANDE DE COMMANDITE – BOTTIN TOURISTIQUE 2017-2018

Rés 104-17

CONSIDÉRANT QU'un montant de 844.60\$ + tx sera attribué à la mise en place d'une signalisation adéquate pour répondre aux obligations du MTMDET quant au droit de passage dans la route Desrosiers accordé par la municipalité au Club Quad Lotbinière;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ par le conseiller monsieur René Guimond ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents



de ne pas contribuer financièrement à l'achat d'une publicité dans le bottin touristique 2017-2018 du Club Quad Lotbinière.

Adoptée.

14. EMPLOIS D'ÉTÉ CANADA

Rés 105-17

CONSIDÉRANT QU'une subvention a été accordée à la Municipalité de Parisville dans le cadre de l'initiative jeunesse Emplois d'été Canada pour un *Responsable du développement et du tourisme* d'une durée de 6 semaines à 30 heures par semaine au salaire minimum (subvention à 50% du taux horaire);

CONSIDÉRANT QU'aucune candidature n'a été reçue au bureau municipal;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ par le conseiller monsieur René Guimond ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents d'attribuer la subvention à un poste d'*Animateur de camp de jour* afin de ne pas perdre l'aide financière, sous l'approbation de Service Canada et selon les conditions du programme d'Emplois d'été Canada établi.

Adoptée.

15. DEMANDE DE NOUVEAUX BRANCHEMENTS AUX SERVICES MUNICIPAUX – CONSTRUCTION PÉRUSSE INC. (890 RUE PRINCIPALE EST)

Rés 106-17

CONSIDÉRANT QUE Construction Pérusse Inc. procèdera sous peu à la construction d'un jumelé sur son terrain vacant situé au 890, rue Principale Est, ayant été loti l'an dernier en prévision de cette construction;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du règlement 330-2014, la municipalité devra effectuer les travaux de branchement et le demandeur s'engage à défrayer les 1000\$ exigés;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ par le conseiller monsieur Sylvain Paris ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents de procéder aux nouveaux branchements aux services municipaux selon les conditions du règlement 330-2014 et de faire parvenir une facture à Construction Pérusse Inc. au montant de 1 000\$ suite aux travaux.

Adoptée.

16. CPTAQ – DEMANDE D'AUTORISATION DE LA PART DU MTMD ET POUR L'ALIÉNATION ET L'UTILISATION À UNE FIN AUTRE QUE L'AGRICULTURE DE PARTIES DE LOTS EN ZONE AGRICOLE POUR LA RECONSTRUCTION DU PONT P-12606 SUR LA ROUTE 226

Rés 107-17

CONSIDÉRANT QUE le Ministère du Transport de Québec désire déposer une demande à la Commission de la Protection du territoire agricole (CPTAQ), afin de procéder à l'aliénation et l'utilisation, à une autre fin que l'agriculture, des parties de lots en zone agricole ;  
CONSIDÉRANT QU'une partie des lots 410, 411, 447, 448 sont situés en zone agricole ;

CONSIDÉRANT QUE ces parcelles de terrains situées en bordure du pont P-12606 sur la route 226 nécessitent des acquisitions et des

servitudes temporaires de travail en zone agricole pour la réfection dudit pont P-12606 par le MTQ ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande est conforme au règlement de zonage de la municipalité de la paroisse de Parisville ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande ne brime en rien l'utilisation agricole ;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ par le conseiller monsieur René Guimond ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents de recommander à la Commission de la protection du territoire agricole d'autoriser cette demande d'aliénation et d'utilisation à une fin autre que l'agriculture des parties du lot 410, 411, 447, 448.

Adoptée.

17. FÊTE AUTOMNALE 2017 – COMITÉ DE GESTION

Rés 108-17

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Parisville désire mettre sur pied la troisième édition de la fête automnale de Parisville qui se déroulera le 16 septembre prochain;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ par le conseiller monsieur René Guimond ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents de mandater le comité de gestion de la fête automnale pour l'édition 2017, soit messieurs Richard Paris, Sylvain Paris, Jean-Simon Paris et Maurice Grimard ainsi que mesdames Linda Auger, Karine Paquet et Dominique Lapointe afin d'organiser et mettre sur pied la troisième édition de la Fête automnale de Parisville en collaboration avec les organismes du milieu. La municipalité de Parisville désire que cette fête soit financée en totalité par la vente de billets. Une reddition de compte sera présentée par la directrice générale suite à l'évènement.

Adoptée.

18. HORAIRE BUREAU MUNICIPAL – VACANCES ESTIVALES

AVIS À LA POPULATION

Pour la période des vacances estivales, le bureau municipal sera fermé les 1, 2 et 3 août. De retour le 8 août 2017, avec l'horaire habituel.

19. RAPPORT TRAVAUX SALLE MUNICIPALE

La directrice générale fait rapport aux membres du conseil du déroulement des travaux de réfection de la salle municipale. Également une mention est faite concernant la difficulté à trouver des bénévoles pour des travaux municipaux de ce genre. Une prévision budgétaire devra être attribuée à la main d'œuvre dans le futur.

20. FINANCES

20.1. REVENUS

Revenus de JUIN 2017

2017/06/08	CENTRES FUNÉ. GRÉGOIRE DESROCHERS	LOCATION SALLE MUNICIPALE	162,00
2017/06/08	CÉCILE L'HÉRAULT	DÉPÔT POUR LOCATION SALLE MUN.	25,00
2017/06/12	LOUIS ROY	ACHAT BUTS SOCCER	150,00
2017/06/13	MICHEL LEMAY	PERMIS DE CONSTRUCTION	15,00
2017/06/14	JÉRÉMIE LAFLEUR	PERMIS D'INSTALLATION SEPTIQUE	15,00
2017/06/15	JEANNINE ROBITAILLE	PERMIS DE RÉNOVATION	15,00
2017/06/20	FADOQ PARISVILLE	LOCATION SALLE MUNICIPALE	43,00
2017/06/22	MARIE DOMINIQUE COUILLARD	PERMIS DE CONSTRUCTION	15,00
2017/06/22	CAMP DE JOUR	INSCRIPTION	295,00
2017/06/22	CRSBP DU CENTRE-DU-QUÉBEC, DE LANAUDI.	SUBVENTION POUR ATELIER CERF-VOL	200,00
2017/06/27	GAGNON PIERRE	PERMIS D'INSTALLATION SEPTIQUE	15,00
2017/06/29	DUMOULIN GEORGES	ENSEIGNE D'ADRESSE CIVIQUE 911	27,25
2017/06/30	MINISTÈRE AFFAIRES MUNICIPALES ET RÉG.	PÉRÉQUATION	2243,00
<b>Total :</b>			<b>3 851,35\$</b>

## 20.2. DÉPENSES

### Dépenses de JUIN 2017

2017/06/01	CROIX BLEUE MÉDAVIE	ASSURANCES COLLECTIVES	1 263,58
2017/06/01	PAPETERIE DU SAGITTAIRE	CLASSEUR-TABLEAU-CARTABLE-CRAYONS	135,95
2017/06/01	REVENUS QC DAS	PÉNALITÉ DAS	177,11
2017/06/02	BEAUDET LOUISE	REMB. KILOMÈTRAGE AGA CRSBP	64,64
2017/06/05	SOGETEL INC.	INTERNET	40,19
2017/06/06	LES EXCAVATIONS ROLAND LAQUERRE INC.	PLACER LE SITE VERT	646,74
2017/06/07	BEAUDET LOUISE	ACHAT LIVRES BIBLIO	225,69
2017/06/07	BEAUDET LOUISE	REMB. KILOMÈTRAGE ACHAT LIVRES	50,40
2017/06/07	BEAUDET LOUISE	ACHAT CASSE-TÊTE CLUB LECTURE	19,53
2017/06/07	BF-TECH INC.	CLÉ VANNE-RALLONGE-BOUCHON	362,17
2017/06/07	SIGNOPLUS	ENSEIGNES ADRESSES 911	447,25
2017/06/08	LBC CAPITAL	LOCATION PHOTOCOPIEUR	95,94
2017/06/08	LES ENTREPRISES JACQUES BEAUDET INC.	PLACER BLOCS RUE TERRAIN DE JEU	91,98
2017/06/08	PAPETERIE DU SAGITTAIRE	MATÉRIEL BRICO – CLASSEURS	143,03
2017/06/09	HYDRO-QUÉBEC	1223 ROUTE 265	1 380,09
2017/06/13	ÉBÉNISTERIE FRITZ ZWYGART	DÉPÔT RÉNO CUISINE SALLE MUN.	3 000,00
2017/06/13	LES CHEVALIERS DE COLOMB	SOUTIEN FINANCIER 75 <sup>E</sup> ANNIVERS.	200,00
2017/06/13	LOISIRS DE PARISVILLE	AIDE FINANCIÈRE FÊTE DES VOISINS	300,00
2017/06/13	MUN. ST-PIERRE-LES-BECQUETS	DÉPLACEMENT RENCONTRE ACHIVAGE	9,70
2017/06/15	DENIS LEMAY	PELOUSE JUIN 1/5	3 827,52
2017/06/15	DOMINIQUE LAPOINTE	REPAS CONGRÈS 2017	21,73
2017/06/15	LES ENTREPRISES JACQUES BEAUDET INC.	LIVRAISON SABLE TERRAIN DE JEU	183,96
2017/06/15	MRC DE BÉCANCOUR	QUOTE-PART MRC 2/3	17 205,00
2017/06/15	MRC DE LOTBINIÈRE	QUOTE-PART ENFOUISSEMENT	1 234,15
2017/06/15	SSIRMRCB	QUOTE-PART INCENDIE 2/3	24 337,00
2017/06/16	DICOM EXPRESS	LIVRAISON FILETS SOCCER	40,62
2017/06/19	PLOMBERIE STE-CROIX	PIÈCES ET RÉPARATION JEUX D'EAU	280,08
2017/06/20	GROUPE AST	MUTUELLE PRÉVENTION	76,17
2017/06/20	PRESSÉ JULIE	JOUETS CAMP DE JOUR	39,62
2017/06/21	DETHIÈGE DOMINIQUE	2 BALCONNIÈRES POUR BUREAU	68,99
2017/06/21	HYDRO-QUÉBEC	1260 ST-JACQUES	768,31
2017/06/21	HYDRO-QUÉBEC	1260A ST-JACQUES	295,16
2017/06/21	HYDRO-QUÉBEC	14 DE LA ROCHELLE	167,80
2017/06/21	HYDRO-QUÉBEC	925 PRINCIPALE OUEST	62,57
2017/06/21	HYDRO-QUÉBEC	LUMIÈRES DE RUE	346,34
2017/06/21	MÉCANIQUE YVON MORISSETTE	LAMES-TÊTE ECHO.	213,57
2017/06/21	PAPETERIE DU SAGITTAIRE	PAPIER CONSTRUCTION CAMP JOUR	11,79
2017/06/21	PRESSÉ JULIE	JOUETS-BRICO CAMP DE JOUR	26,73
2017/06/21	PRESSÉ JULIE	REPAS CONGELÉS CAMP DE JOUR	7,42
2017/06/22	ENFOUIBEC	CONTENEUR CONSTRUCTION	735,84
2017/06/22	HYDRO-QUÉBEC	1170 DU TERRAIN DE JEU	724,17
2017/06/25	PRESSÉ JULIE	CRÈME SOLAIRE CAMP DE JOUR	39,08
2017/06/25	PRESSÉ JULIE	MATÉRIEL BRICO CAMP DE JOUR	11,50
2017/06/26	BELL CANADA	TÉLÉPHONE SALLES	258,04
2017/06/26	BELL CANADA	TÉLÉPHONE BUREAU	188,36
2017/06/26	HYDRO-QUÉBEC	210 RANG ST-JOSEPH	1 069,98

2017/06/26	HYDRO-QUÉBEC	613 ROUTE 265	1 735,20
2017/06/27	ISOLATION FRANCO INC.	ISOLATION DU TOI DE LA SALLE MUN.	5 215,27
2017/06/27	LES EXCAVATIONS ROLAND LAQUERRE INC.	FORAGE FERME PARISABEL	1 296,94
2017/06/29	CHAPITEAU RIVE-SUD INC.	DÉPÔT 30% LOCATION CHAPITEAU	829,55
2017/06/29	EXCAVATION COULOMBE	FORAGE FERME PARISBEL	2 931,86
2017/06/30	JUHOULE	PIÈCES BRANCH. FERME PARISBEL	860,75
2017/06/30	REVENU QC DAS	DAS JUIN	3075,26
2017/06/30	ARRAKIS CONSULTANTS IC.	APPLICATION DU RPEP	1897,09
2017/06/30	INVESTISSEMENT REER	REER JUIN	877,96
2017/06/30	LA COOP DE PARISVILLE	PIÈCES ENTRET. – RÉP. VOIRIE/AQUEDUC	320,51
2017/06/30	BMR FORTIERVILLE	PIÈCES ENTRET. – RÉP. VOIRIE/AQUEDUC	3825,58
2017/06/30	VISA AFFAIRES	DROITS MUT., CELLS, FORMATION DGE, CIRCULAIRE, PARISVILLOIS, FOURNITURES	520,50
2017/06/30	AGENCE DU REVENU DU CANADA	DAS JUIN	989,88
2017/06/30	BÉDARD ISAACK	AIDE VERNISSAGE SALLE – 4H	60,00
2017/06/30	BOUTIN DENIS	AIDE VERNISSAGE SALLE – 16H	240,00
2017/06/30	LAURIER MIREILLE	AIDE VERNISSAGE SALLE – 12.5H	187,50
2017/06/30	PARIS DENIS	AIDE VERNISSAGE SALLE – 30H	450,00
2017/06/30	CÔTÉ CHRISTINE	MAQUILLAGE CAMP DE JOUR	40,00
2017/06/30	CRSBP CENTRE DU QUÉBEC, LANAUDIÈRE...	ÉTIQUETTES	2,53
2017/06/30	GAUDREAU ENVIRONNEMENT	PLASTIQUES SUPP. SITES 2 ET 4	318,71
2017/06/30	GAUDREAU ENVIRONNEMENT	DÉCHETS ET RECYCLAGE	4810,48
2017/06/30	GROUPE ENVIRONNEX	ANALYSE EAU POTABLE	63,93
2017/06/30	GROUPE ENVIRONNEX	ANALYSE EAU POTABLE	75,42
2017/06/30	GROUPE ENVIRONNEX	ANALYSE EAU POTABLE	24,38
2017/06/30	JU HOULE	PIÈCE BRANCH. FERME PARISBEL	860,75
2017/06/30	LA CLEF DE LA GALERIE	COORDINATION CAMP DE JOUR JUIN	214,98
2017/06/30	CENTRE BUREAUTIQUE MAURICIE INC.	PHOTOCOPIES JUIN	125,92
<b>Total:</b>			<b>91 885,69\$</b>

Rés 109-17

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ par le conseiller monsieur René Guimond ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents que les comptes et effets ci-dessus énumérés soient payés et que les personnes nommées soient autorisées à signer les chèques pour et au nom de la Municipalité.

Adoptée.

### 20.3. SALAIRES

Le rapport des salaires du mois précédent a été déposé au conseil pour un montant total de 13 986.18\$.

### 21. RAPPORT DES ÉLUS

Dany Boucher

- Caucus

René Guimond

- Caucus
- Entretien des plates-bandes
- Rénovations salle municipale

Marie-Blanche L'Hérault

- Caucus
- Entretien des plates-bandes

Sylvain Paris

- Caucus

Maurice Grimard

- Caucus
- Rencontre Arène

22. CORRESPONDANCE

- FQM - Résolution contre le projet d'Oléoduc Énergie Est de TransCanada
- Municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard – Congédiement de l'opérateur en eau potable
- Député Donald Martel – PAARRM
- MRC de Bécancour – Demande de modification aux règlements d'urbanisme
- UMQ – Regroupement 'achat Bacs roulants matières organiques

23. VARIA

Nil.

24. PÉRIODE DE QUESTIONS

Madame Maria Widmer – Remerciement Règlement protection eau  
Madame Maria Widmer – Remerciement enseignes adresses civiques 911  
Monsieur Alain Pérusse – Achat de la caisse  
Monsieur Raynald Roux – Remerciement signalisation VTT rte Desrosiers

25. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Rés 110-17

IL EST PROPOSÉ par le maire monsieur Maurice Grimard ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents que la séance ordinaire soit levée à 21h31 et qu'une séance ordinaire soit tenue le mardi 1 août 2017.

Adoptée.

J'ai pris connaissance de toutes les résolutions adoptées à la présente séance et les signe au nom de la Municipalité (art. 142 CM).

---

Maurice Grimard, Maire

---

Dominique Lapointe, Secrétaire-trésorière